

# **BULLETIN D'INFORMATIONS**

**Décembre 2020**



# Mot du Maire

---

Chères Maransinoises, Chers Maransinois,

L'année 2020 se termine bientôt.

Enfin ! pourrions-nous dire tant cette année aura été compliquée pour nous tous passant du confinement au déconfinement, de la crainte à l'espoir, sans toujours bien comprendre si nous devons craindre ou espérer.

Privilégions donc l'espoir car, dans cet environnement compliqué, l'équipe municipale a lancé ses premières actions et pour n'en citer que quelques-unes, sachez que nous avons préparé la rentrée scolaire avec notamment l'équipement informatique de toutes les classes de l'école et l'installation de tableaux numériques pour les professeurs des écoles. Nous avons aussi débuté la remise en état du stade (merci à Wilfried et à son équipe de footballeurs), visité les bâtiments communaux afin de valider leur bon état d'entretien, évalué les travaux d'entretien de notre église et bien sûr lancé la révision de la carte communale.

Le conseil municipal a donc voté, à l'unanimité, le vendredi 13 novembre 2020 (oui un vendredi 13) la révision de la carte communale. Nous avons maintenant devant nous une bonne année de travail pour arrêter les contours de notre nouvelle carte communale. La CALI et le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) vont nous aider dans cette démarche. Tout au long de ce processus de révision vous aurez droit à la parole et vous pourrez faire parvenir vos observations à la commission de révision. Ne nous voilons pas la face : nous allons devoir concilier des intérêts contraires et nous allons faire des mécontents. C'est pour cela que je soulignais ci-avant le caractère unanime de la décision prise par l'équipe municipale. Il aurait été bien plus confortable pour cette équipe de ne pas bouger une oreille mais nous croyons, peut-être à tort, que notre devoir n'est pas de flatter les intérêts particuliers mais plus sûrement de veiller à favoriser l'intérêt général en étant justes, équitables et transparents.

Vous allez être nombreux à nous faire part de vos observations à l'occasion de cette révision, tout comme vous avez déjà été nombreux à nous saisir de vos demandes portant sur bien des sujets qui font votre quotidien.

Vous nous avez déjà demandé à plusieurs reprises de limiter la vitesse en centre bourg mais aussi sur les routes départementales en approche de la commune (notamment les D 22, D 120, D 133) ;

Vous avez été nombreux à nous faire part de votre exaspération du bruit causé par des motos l'après-midi ou le soir ;

Vous avez aussi été nombreux à nous signaler les rodéos en voiture ou moto sur le parking de la salle des fêtes ;

Vous avez attiré notre attention sur l'entretien des fossés et des voies communales ;

Cette liste n'est bien sûr pas limitative mais il me paraît important, dans la recherche des solutions et des réponses à apporter, de toujours faire preuve de mesure et de tolérance. Il ne faut jamais oublier par exemple que si les bruits causés par notre voisin nous agacent, sommes-nous bien certains de ne jamais gêner nos voisins ? Sachons donc faire preuve de bienveillance et de savoir vivre ensemble et privilégions toujours le dialogue.

Mais le savoir vivre ensemble c'est aussi prendre en compte les lois et règlements qui organisent la vie en collectivité. Vous trouverez donc dans ce numéro quelques rappels, s'agissant de la circulation des véhicules automobiles et des motos, rappels que nous avons validés avec la gendarmerie de Guîtres que je remercie d'ailleurs pour son soutien sans faille. Ces rappels viennent compléter ceux qui sont régulièrement portés dans notre bulletin municipal, s'agissant par exemple de la divagation des animaux, qu'ils soient de compagnie ou non, ou de la possibilité de brûler vos déchets verts ou bien encore des horaires à respecter lorsque l'on s'engage dans des travaux de bricolage ou de jardinage.

Vous nous avez aussi demandé des informations sur le projet de ferme éolienne à la Petite Valade. Ce projet fait l'objet actuellement de différents recours devant les tribunaux de la part des communes de Bayas, Lagorce, Laruscade, Lapouyade, la commune de Maransin n'étant pas partie aux instances alors même que directement intéressée car c'est sur son territoire que les éoliennes seront installées. Nous en saurons plus en début d'année prochaine car pour le moment si le permis de construire a été accordé (il est contesté) si le permis de défricher a été accordé (il est contesté), le permis d'exploiter a été refusé par l'Etat. Ce dernier refus est bien évidemment contesté par les porteurs du projet de ferme éolienne.

Vous trouverez par ailleurs dans ce deuxième bulletin de la mandature un éclairage sur quelques-uns de nos commerçants ou artisans : ils ne sont pas tous mentionnés ici mais ils seront rapidement tous mentionnés au fil de nos bulletins et sur le site internet de la commune qui arrive très vite à l'adresse [www.maransin.fr](http://www.maransin.fr).

Ce mot du maire commençant par enfin je le terminerai par un autre enfin en vous souhaitant de passer de belles fêtes de fin d'année, certainement plus modestes que les fêtes des années précédentes mais qui seront d'autant plus belles qu'elles seront différentes cette année.

Nos aînés comprendront en quoi ces fêtes seront différentes cette année car l'équipe municipale a pensé à eux tout spécialement.

Votre Maire

# Maison de Santé Pluridisciplinaire

La maison de santé est ouverte **tous les jours de 8 heures à 20 heures** et le **samedi de 8 h à 12 h** (fermée le dimanche).

En cette période de pandémie, les docteurs MORAUD et LENOIR consultent **uniquement sur RDV**. Les visites à domicile sont assurées et les urgences sont prises en charge.

Rachel BERBIALE assure le secrétariat au **05 57 49 41 03** et est à votre disposition tous les matins de 8 h à 12 h.

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne pour certains praticiens via MAIA ou Doctolib.

☞ <https://www.maisonsantemaransin.com>

## L'équipe médicale

**Médecins généralistes** : 05.57.49.41.03

⇒ Dr Moraud : 06.81.96.94.12

⇒ Dr Lenoir : 06.80.87.54.87

**Sage-femme** : Célia MATHIEU : 06.62.71.10.14



## L'équipe paramédicale

**Infirmières** : Stéphanie COURTY, Marina DARBORD, Cécile VIANCE : 05.57.32.14.54

**Kinésithérapeutes** : Elodie GRASSL et Cécilia RAYNAUD : 06.37.75.64.63

**Diététicienne** : Karine LAURENT : 06.95.83.76.33

**Psychologue** : Annarita FELISATTI : 06.03.64.12.30

**Psychologue gériatologue** : Rachida BOURNET : 06.61.52.20.37

**Orthophoniste** : Emilie REBILLON, : 06.58.66.89.61

**Pédicure-podologue** : Abderrahim DAHRI : 06.30.84.43.20

### Quelques règles simples à appliquer

Respecter les gestes barrières / Se présenter uniquement sur RDV

Prendre RDV par téléphone ou en ligne (pour les Docteurs)

Respecter une distance avec les autres patients

Porter un masque (chirurgical ou en tissu)

Se laver les mains avec de la solution hydro alcoolique (disponible à l'accueil)

Arriver à l'heure de votre RDV (pas en avance ni en retard !)

Dans la mesure du possible, venir seul à votre RDV (exception pour enfants et personnes fragiles)

Plusieurs espaces d'attentes sont disponibles (salle principale et dans le couloir)

**Ne vous présentez pas en cas de symptômes de COVID-19 mais appelez au préalable votre médecin**

# Vie Economique

Notre village est riche en **savoir-faire** !

Artisans, commerçants, indépendants, agriculteurs, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. En effet, nous voulons vous aider à vous faire connaître par le biais du site internet et par notre bulletin communal.

Voici les professionnels de la commune mis à l'honneur ce semestre :



## Charlottefil

Adresse : 17, le Bourg

Tel : 06 86 66 96 57 - 



« Je m'appelle Karine mais mes parents m'ont toujours appelée Charlotte (allez savoir pourquoi) d'où **Charlottefil**. Passionnée des travaux d'aiguilles depuis mon enfance, je confectionnais déjà robes et accessoires pour mes poupées, je réalise aujourd'hui mon rêve : Créer pour vous faire plaisir ! »

## Kiki Auto

Adresse : Lieu-dit Champs de Méaume

Tel : 06 48 09 28 69 - **courriel** : kiki\_auto@hotmail.com

**Horaires** : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14h à 18h 



« Depuis petit, la mécanique est ma passion d'où en faire mon métier. « **Kiki Auto** » vient de mon surnom d'enfance « Kiki » de Christopher. Je propose plusieurs prestations : vente de véhicules et de pièces neuves/d'occasions, la mécanique sur tout type de véhicule (sauf poids lourd et engin agricole). Je propose le dépannage et le remorquage à ma clientèle. »



## L&M Concept Bois

Adresse : Avenue des anciens combattants

Tel : 06 26 33 20 07- 



« L&M concept bois vous propose de réaliser tous vos projets en bois ou dans un dérivé, petit, moyen ou gros ouvrage, en intérieur comme en extérieur. »

## Safran du Rondier

Adresse : 3 le rondier

Tel : 06 59 14 16 89 - **courriel** : [safrandurondier@gmail.com](mailto:safrandurondier@gmail.com) - 



« Le **Safran du rondier**, qu'est-ce que c'est ?

C'est d'abord et avant tout une aventure humaine, partant d'un besoin de créer une activité originale et en accord avec mes valeurs. Je cultive les stigmates de safran et grâce à cette épice, je fabrique différents produits safranés (moutarde, vinaigre, sirop, confitures, bijoux...). »



## La cave coopérative de Maransin, une histoire collective !

La cave coopérative vinicole, située à Landournerie, a une histoire bien singulière. Née en 1935 au moment des grandes crises agricoles et viticoles, sa première pierre fut posée en 1936 par Monsieur P. Moure. Rapidement, cette cave se développe pour devenir une des principales caves de Gironde, produisant à la fin des années 40, plus de 90 000 hl de vin chaque année.

Le site de Landournerie porte en lui une grande vitalité avec un outil de vinification performant bien sûr, mais comportant aussi des logements pour les personnels, une garderie, des jardins potagers et partagés. Des ateliers de mécanique agricole y sont créés, auxquels viennent s'ajouter les services au développement de l'agriculture, un bureau du crédit agricole, de la MSA, du conseiller agricole, des assurances agricoles etc. ....

Cette période faste et de développement s'est arrêtée à la fin des années 1970 avec la perte des marchés des vins blancs vers les pays de l'Est, la chute des prix des vins rouges et les premiers départs des actifs de nos campagnes. En 1990, les baisses des surfaces sont importantes (la cave compte moins de 1000 ha) et elles ne cessent de dégringoler avec la disparition des agriculteurs. **La cave de Maransin a fusionné en 2014 avec celle de Guîtres pour former la cave des VIGNERONS DES COTEAUX DE L'ISLE** qui cultivent aujourd'hui 252 ha de vignes et regroupe 50 viticulteurs présents sur 5 cantons : Guîtres, Coutras, Lussac, Fronsac et Saint Savin.

A partir de 2006, après avoir vendu pendant longtemps ses vins en vrac à des négociants renommés de la place de Bordeaux, la cave accroit ses productions en bouteilles en produisant de nouvelles gammes de vins fins Bordeaux et Bordeaux supérieurs et vins de cépages. En 2020, 6 nouveaux châteaux en rouge, blanc et rosé sont vinifiés dans le plus grand respect des pratiques bordelaises. Tous ces vins sont issus de sélections parcellaires soumises à un cahier des charges adopté par les viticulteurs, des vins reconnus depuis 2017, avec l'obtention de plusieurs médailles aux différents concours nationaux ou régionaux (Bordeaux, Paris et Berlin, Coutras).

60% des vins de la cave des coteaux de l'Isle sont labélisés TERRA VITIS et HVE3 et prochainement BIO. Ces vins sont issus principalement de 3 cépages, merlot, cabernet franc et cabernet sauvignon ; des plantations de Malbec sont programmées.

Les **VIGNERONS DES COTEAUX DE L'ISLE** exportent au Canada et au Royaume Uni et sont dotés, depuis septembre dernier, d'un service export pour l'Asie, l'Australie et le Japon. Cette cave renaît dans un contexte difficile engendré par la crise actuelle du vin aggravée elle-même par la crise sanitaire. Elle emploie 5 salariés et de nombreux saisonniers.

Néanmoins, la cave a des projets de développement qui s'inscrivent dans la dynamique du territoire du libournais. Son service technique facilite l'installation de jeunes avec les concours de la Région Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde.

Elle propose aujourd'hui une gamme de vins rouges, blancs dont certains sont vieillis en fûts de chêne.

Conscients de ce riche passé, les vigneronnes des côteaux de l'Isle ont à cœur de valoriser cet héritage par la mise en œuvre d'une viticulture durable, respectueuse de l'environnement et des terroirs.

Sachez aussi que la cave des vigneronnes des coteaux de l'Isle est **ouverte tous les jours de 14h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h** : Venez y déguster gratuitement nos vins et nos crémants et découvrir les chroniques de cette histoire collective.



# Vie Communale

## Actions Sociales

- *Personnes vulnérables ou isolées*



L'ensemble du conseil municipal se tient à l'écoute et aux cotés des personnes vulnérables ou isolées.

Ces dernières semaines, les élus ont eu le plaisir de rendre visite à certains de nos aînés pour distribuer des masques supplémentaires, des attestations de déplacement mais aussi pour proposer leur aide de façon ponctuelle, si cela s'avère nécessaire.

Si vous connaissez des personnes dans une situation de détresse, de maladie ou de besoin, n'hésitez pas à le faire savoir à la mairie. Un élu se rapprochera d'elles afin de les aider à trouver des solutions à leurs problèmes spécifiques.

- *Le repas des aînés*

Face à la situation sanitaire actuelle, le conseil municipal est désolé de ne pas pouvoir envisager un repas des aînés. En effet notre priorité est de protéger notre population et cela passe inévitablement par certains sacrifices.



C'est pourquoi, exceptionnellement, les élus ont décidé de distribuer aux personnes de plus de 70 ans un panier gourmand. Les élèves de l'école de Maransin se mobilisent pour faire un dessin qui sera joint à chaque panier.

Nous espérons que ce présent apportera un peu de chaleur dans leur foyer.

Bonne dégustation.

Bon anniversaire à Madame Chollet, 100 ans cette année.



# Sécurité routière

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

## *Prudence sur la route*

En 2019, 472 piétons et 184 cyclistes ont été tués sur les routes de France (Ministère de l'intérieur, sécurité routière).

Nous sommes rentrés en période hivernale, ce qui représente beaucoup plus de risques pour certains usagers de la route, notamment les piétons et les 2 roues qui sont d'une manière générale plus vulnérables.

Nous avons tous, au moins une fois, été surpris, sur nos départementales ou routes communales, par un enfant rentrant du collège ou du lycée tôt le matin ou le soir à la tombée de la nuit.

☞ Parents, pensez à la visibilité de vos enfants sur les routes en les équipant de brassards ou de gilets fluorescents.

**Des gilets pour les enfants sont disponibles à la mairie.**

Nous avons actuellement une étude en cours pour l'amélioration des arrêts/abris de bus scolaires sur notre commune.

Le nombre de zones à risque est plus élevé que l'on imagine, dû aux promenades, loisirs, courses de proximité, trajets d'école, ou même travaux de jardinage en bord de route.

☞ Nous réfléchissons au problème de vitesse, nous envisageons de poser des radars pédagogiques mobiles qui nous fourniront des relevés de vitesse. Ils seront transmis au centre routier qui déclenchera une étude de risque et d'analyse afin de déterminer les solutions les plus adaptées (giratoires, ralentisseurs etc...)

**C'est l'implication de chacun pour que nos comportements évoluent.**

*Bien conduire et bien se conduire.*



## *Circulation des véhicules à moteur*

### ☞ La circulation des motos exagérément bruyantes dans notre commune

De jour comme de nuit, la tranquillité de nombreux de nos administrés est troublée par des passages répétés de "motards" peu respectueux qui font des démonstrations de conduite sur la seule roue arrière avec des engins extrêmement bruyants dont le dispositif d'échappement a manifestement été trafiqué.

Sous l'expertise de la gendarmerie de Guîtres, que nous remercions vivement pour son implication, voici **ce que dit la loi** :

### **Circulation des véhicules à moteur : motos et autos - article R 318-3 du code de la route**

*« Les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains. Le moteur doit être muni d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement sans possibilité d'interruption par le conducteur.*

*Toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux est interdite. .../...*

*Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article ou à celles prises pour son application est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.*

*L'immobilisation peut être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du code de la route ».*

Pour être concret, on rappellera que l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe est de 750 € au maximum. L'amende forfaitaire est de 135 € ramenée à 90 € si elle est payée dans les 15 jours et portée à 375 € si elle n'est pas payée dans les 30 jours.

Pour être tout aussi concret, on rappellera donc que l'immobilisation du véhicule et l'injonction de présenter le véhicule à un service de contrôle du niveau sonore en vue de sa vérification est lui aussi puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe conformément aux dispositions de l'article R 325-8 du code de la route.

« .../... Lorsqu'un véhicule paraît exagérément bruyant, le fonctionnaire ou agent peut prescrire de le présenter à un service de contrôle du niveau sonore en vue de sa vérification. .../... Dans les cas prévus .../..., le conducteur peut être autorisé par le fonctionnaire ou agent verbalisateur à conduire le véhicule dans un établissement de son choix pour y faire procéder aux réparations nécessaires .../...En cas d'infraction, les frais de ces opérations sont à la charge du propriétaire du véhicule. .../... Le fait pour tout conducteur ou propriétaire d'un autre véhicule de contrevenir aux injonctions prévues au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe ».

### **Article R 623-2 du code pénal**

« Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de troisième classe. Les personnes coupables des contraventions prévues au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

*Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation des contraventions prévues au présent article est puni des mêmes peines ».*

Pour être bien concret ici l'amende est moins chère ... mais le risque pris est celui non plus de l'immobilisation mais celui de la confiscation du véhicule qui aura servi à commettre l'infraction.



## Entretien de la voirie communale

Notre commune compte 37 km de routes communales. Le point à temps est traditionnellement fait en juin mais les conditions sanitaires ont un peu bousculé notre planning. Les travaux ont donc été réalisés en septembre.

## Tous connectés !

### *La fibre*



Partout en Gironde, des équipes sont mobilisées, avec 1 400 chantiers, pour le déploiement de la Fibre.

### **Comment faire installer la fibre dans votre foyer ?**

Vérifier l'éligibilité de la ligne internet déjà souscrite avec votre opérateur ou bien souscrire une offre auprès d'un opérateur puis convenir d'un rdv avec un technicien qualifié (guidé par votre opérateur). Celui-ci procèdera aux travaux nécessaires à votre domicile, cela peut avoir un coût selon l'opérateur choisi.

Pour tout savoir, rendez-vous sur **[girondehautmega.fr](http://girondehautmega.fr)**

## Environnement

### *Nettoie ton km !*

La boîte à idées, installée en façade de la mairie, a permis à une jeune fille de la commune d'exprimer son souhait de **nettoyer la nature**. L'idée a été saluée par le conseil qui vous propose de l'appliquer à notre commune.

Le principe est le suivant : **1 sac, 1 km, 1h ou plus**. Chacun met à profit ses balades en forêt pour ramasser les déchets qu'il trouvera sur son chemin. A la fin de la récolte, chacun poste la photo de son butin sur le site de la mairie ou par mail : [mairie.maransin@wanadoo.fr](mailto:mairie.maransin@wanadoo.fr) et nous mettrons en avant vos clichés sur le site de la commune.

**À vos MASQUES prêts partez...**





## *Déchets verts*

Ne jouez pas avec le feu, brûler ses déchets c'est interdit !

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage, des épluchures de fruits et légumes

Il est interdit de les brûler à l'air libre et de les brûler avec un incinérateur de jardin.

À savoir : les déchets verts font partie des **biodéchets**.

### **Que faire de ses déchets verts ?**

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps ou bien de les déposer en déchetterie.

Cette dernière solution pouvant poser quelques difficultés notamment lorsque le volume des déchets est important nous allons nous rapprocher du SMICVAL qui a formé des personnels (guide composteur) qui pourront nous conseiller sur les pratiques alternatives à la destruction par le feu des déchets verts et à leur valorisation.

## Communication

### *Site internet*

Le site internet est dorénavant disponible en ligne ! Il va permettre aux Maransinois de se tenir au courant des actualités communales.

Bien entendu, la municipalité souhaite que tous les habitants de la commune soient mis sur un pied d'égalité, la communication d'informations se fera par le biais d'internet mais également par la distribution de bulletin d'informations.

Pour accéder au site : **[www.maransin.fr](http://www.maransin.fr)**



## *Panneau Pocket*

Grâce au « Panneau Pocket », la mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population. A domicile, au travail, dans la rue, dans les transports, ou en déplacement à l'extérieur de la commune, toutes les informations et les événements qui concernent votre commune sont toujours à portée de main sur votre téléphone.

Pour cela, il vous suffit de télécharger l'application « panneaupocket » sur votre téléphone. Le téléchargement de l'application est gratuit et illimité.



## *Services de la commune*

### *Bibliothèque*

La Bibliothèque de Maransin fonctionne maintenant depuis plusieurs années et ne cesse de s'enrichir en ouvrages très variés. Forte d'un stock d'environ 3500 livres, renouvelés régulièrement tout au long de l'année, chaque personne peut y trouver son bonheur, adultes et enfants.

En effet, vous pouvez y découvrir des romans de toutes sortes (policiers, fantastiques, sciences fiction...), des livres sur le jardinage, des livres de recettes... Les enfants peuvent se régaler avec des BD, des livres de poche, des « Harry Potter », des contes de fée, des livres sur l'histoire de France, sur le sport....

Un système de « drive » est mis en place pendant le confinement. En temps normal, vous pouvez vous rendre le mercredi après-midi et le samedi matin sur place où Carène vous accueillera.

# Les Réalisations

## Ecole

À la suite du renforcement du plan Vigipirate

Installation de films occultants sur les fenêtres des classes de l'école

Fermeture de l'impasse menant à la garderie aux véhicules (hors personnel travaillant à l'école).

## Voirie

Réalisation du point à temps en septembre

## Mairie

Création du site internet

Mise en place du « panneaupocket »

Installation de la boîte à idée devant la mairie



*La municipalité et le personnel*

*communal vous souhaitent de*



*Belles fêtes  
de fin d'année*